L'application Shares décroche ses autorisations pour le marché français

La fintech française Shares, qui avait réalisé une série A de 35,8 millions d'euros en mars 2022 et une série B de 40 millions de dollars en juillet 2022, est désormais en mesure d'offrir ses services de trading aux utilisateurs français.

Temps de lecture : minute

29 juin 2023

Co-fondé par Benjamin Chemla, fondateur de Stuart, ce néo-courtier ambitionne de démocratiser l'investissement en bourse et cryptomonnaies, grâce à son application mobile qui favorise le partage d'informations et de connaissances entre utilisateurs.

Shares devient la première plateforme française à recevoir à la fois l'enregistrement PSAN (Prestataire de Services sur Actifs Numériques) et l'agrément PSI (Prestataire de Services d'Investissement), en tant qu'Entreprise d'Investissement, délivrés respectivement par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Ces autorisations annoncent son arrivée imminente sur le marché français : "Nous sommes très heureux de recevoir cette double autorisation, l'enregistrement <u>PSAN</u> pour les cryptomonnaies et l'agrément <u>PSI</u> pour le trading d'actions de sociétés cotées. Cela représente l'aboutissement d'un travail collectif extrêmement rigoureux dont nous sommes très fiers", commente Benjamin Chemla, CEO et cofondateur de Shares.

De fortes ambitions pour la France après des débuts prometteurs au Royaume-Uni

La plateforme, active depuis un an au Royaume-Uni, compte déjà plus de 150.000 utilisateurs. "Nous nous sommes lancés en 2022 avec plein d'incertitudes dans un contexte de marché compliqué. Shares vise à démocratiser l'investissement en supprimant les barrières de coûts, mais surtout en offrant aux utilisateurs un espace d'échange sécurisé. C'est ce dont les gens ont besoin dans un contexte incertain. Le succès que nous avons rencontré dès le lancement le prouve : bien que le UK soit un marché très compétitif, et presque saturé, l'adoption de Shares a été massive. Nous étions la deuxième application la plus téléchargée sur l'Apple Store anglais en mai 2022", partage Benjamin Chemla.

Depuis, le produit a été peaufiné, et de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées pour préparer le lancement européen. "Nous entendons passeporter l'agrément obtenu auprès du régulateur français afin de lancer Shares dans les 27 autres pays de l'Union européenne. Toutefois, la France reste notre priorité, nous voulons devenir le numéro 1 français. Nous sommes français et comprenons bien les spécificités de ce marché, ce qui n'est pas forcément le cas des plateformes de trading étrangères qui y sont déjà présentes", explique Benjamin Chemla.

"À la différence des anglo-saxons, la culture de l'investissement est un peu moins répandue en France. Il y a encore une barrière à l'entrée pour certains publics, mais nous pensons que notre produit pourrait justement permettre à un public plus jeune et diversifié d'accéder à l'investissement", conclut-il.



À lire aussi Diversified lance une offre d'épargne accessible dès 10 euros, dans le luxe



MADDYNEWS

La newsletter qu'il vous faut pour ne rien rater de l'actualité des startups françaises !

JE M'INSCRIS